

Communauté de communes de la Rochechouart Porte du Périgord

Périmètre ex-Bandiat-Tardoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date
du 31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Marc BROUILLET



Fondations des
Villes



SOMMAIRE

PARTIE I : AMBITIONS INTERCOMMUNALES	3
PARTIE II : PADD quantitatif.....	5
PARTIE III : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'économie de l'espace	7
PARTIE IV : PADD qualitatif	11

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

LES OBJECTIFS DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD, PERIMETRE EX BANDIAT-TARDOIRE :

La Communauté a, dans la délibération de prescription du PLUi du 13 Avril 2015, défini plusieurs objectifs :

- Définir une politique d'habitat global, cohérente et adaptée à l'échelle de la communauté de communes, notamment en termes de logement social et de reprise de logements vacants,
- Harmoniser l'affectation des sols en organisant l'espace intercommunal,
- Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitats, commerce et services,
- Faciliter le développement et l'attractivité économique du territoire à travers le dynamisme des filières commerciales et artisanales, agricoles et forestières, le développement des réseaux de communication numériques,
- Renforcer les pôles de services existants et développer les interactions Ville/Campagne,
- Préserver la qualité de vie et l'environnement à l'échelle du territoire,
- Protéger et valoriser les espaces naturels,
- Prendre en compte les enjeux de développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique,
- Conforter, assurer et diversifier le développement touristique et engager une réflexion sur la création d'équipement pouvant accueillir les visiteurs,
- S'inscrire dans une dynamique de coopération avec les Communautés de Communes de Seuil Charente Périgord et Haute Charente et la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, notamment à travers la thématique transport dans les zones rurales.

➔ AU REGARD DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE REALISE, LES PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE SONT LES SUIVANTS (cf. page suivante)

PARTIE I : AMBITIONS INTERCOMMUNALES

La Communauté de Communes a souhaité se saisir de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal pour lancer **une réflexion sur le devenir de son territoire à échéance 10 ans.**

L'ambition est d'inscrire le projet d'urbanisme dans une stratégie de développement durable prenant en compte les cinq finalités définies dans la stratégie nationale de développement durable et les objectifs du Grenelle de l'environnement pour relever le défi du développement et de l'aménagement durables du territoire :

- Le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le projet d'aménagement et de développement durables développe des objectifs volontaristes qui s'appuient sur une volonté politique forte en matière de gestion de la ressource en eau, de prise en compte de la question énergétique, de préservation des terres agricoles et des espaces naturels.

Ces objectifs consistent en :

- la maîtrise de la croissance démographique : l'objectif étant de construire environ 820 logements supplémentaires et de réinvestir 180 logements à échéance 10 ans ;
- un développement urbain maîtrisé et respectueux de l'environnement (majoritairement centré sur les centres-bourgs)
- une consommation minimale des terres agricoles, forestières et naturelles majeures situées en dehors des enveloppes urbaines existantes ;
- la définition d'un équilibre de développement, intégrant des secteurs d'extension, mais privilégiant le renouvellement urbain ;
- une exigence de qualité environnementale et paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme.

PARTIE II : PADD quantitatif

Contexte

Le territoire de l'ex-Communauté de Communes de BANDIAT-TARDOIRE est sous l'influence directe du bassin angoumois. Il a connu une progression démographique assez soutenue, de 0,84 % par an entre 1999 et 2014, supérieure à celle de la Charente pour la même période. Ce rythme de progression démographique montre l'attractivité du territoire. Après une baisse observée dans les années qui ont suivi 2008, la progression démographique a repris : elle était de + 1,04% sur l'année 2013. Depuis cette période, le dynamisme de la construction et le dynamisme démographique sont toujours constatés sur le territoire. Une progression démographique annuelle d'environ 0,8 % est donc ambitionnée pour la décennie à venir.

Ainsi, au vu du contexte, le passage de 14 587 habitants sur le territoire à environ 16 300 habitants à l'horizon du PLUi, amène à produire de nouveaux logements pour l'accueil des 1710 habitants supplémentaires. Ce développement de l'habitat est conçu en lien avec une politique volontariste de réinvestissement des logements vacants.

Objectifs

Objectifs sur 10 ans	
Nombre d'habitants	16 300
Nombre de logements par an	Environ 100
<i>Dont nombre de logements vacants réinvestis par an</i>	<i>18</i>
<i>Dont nombre de logements neufs construits par an</i>	<i>Environ 82</i>
Surface moyenne par logement (VRD inclus)	1100 m ²
Surface moyenne par logement (VRD non inclus)	880 m ²
Taux de rétention foncière	4,5%
Besoin foncier (arrondi à l'entier supérieur) intégrant les aménagements non privatifs (VRD inclus)	95 ha

PARTIE III : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'économie de l'espace

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre afin de limiter la consommation de l'espace sur le territoire de LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD (PERIMETRE EX BANDIAT-TARDOIRE) :

- En matière d'habitat, la consommation d'espace des dix dernières années est de 127 ha (VRD non inclus) ou 152,4 ha (VRD inclus) pour 797 logements neufs construits, le projet prévoit une consommation d'espace pour les dix années à venir de 76 ha (VRD non inclus) ou 95 ha (VRD inclus) pour environ 820 logements neufs à construire, soit une réduction de la consommation de l'espace d'environ 37,7%.
- La taille moyenne des parcelles des dix dernières années est de 1599,4 m² par logement (VRD non inclus), le projet prévoit une taille moyenne des parcelles pour les dix années à venir de 880 m² (VRD non inclus), soit une réduction de la taille moyenne des parcelles d'environ 45%.
- la rétention foncière prise en compte est limitée : environ 5 % des besoins totaux.
- le remplissage des « dents creuses » ainsi que la densification par division parcellaire sont proposés comme la priorité au développement urbain, avant d'envisager des extensions urbaines sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- l'hypothèse de travail retenue prend en compte une politique volontariste avec une réappropriation importante des logements vacants : 18 logements vacants réinvestis par an, notamment à La Rochefoucauld et à Chazelles.
- Concernant les activités économiques, la consommation d'espaces des dix dernières années est d'environ 39 ha, dont 12 ha dédiés aux activités agricoles. Environ 47 ha sont disponibles pour le développement économique à l'horizon du PLUi, dont près de 15 ha pour le seul développement d'une aire de repos départementale au nord du territoire. 32 ha sont donc consacrés au développement économique « pur », cette surface ne prenant pas en considération les activités agricoles (puisque on ne peut savoir quelles surfaces dédiées aux bâtiments agricoles seront effectivement consommées à l'horizon du PLUi) et la production d'énergies renouvelables.
- En matière d'équipements, la consommation d'espace des dix dernières années est d'environ 3,45 ha, en marge de la création de la RN 141 (contournement de La Rochefoucauld) qui a consommé à lui-seul 71,34 ha. La surface de développement des équipements disponible à l'horizon du PLUi est d'environ 11 ha.
- A une échelle globale, la consommation d'espace des dix dernières années dédiée à l'habitat, à l'activité économique et aux équipements est d'environ 266 ha. A l'horizon du PLUi, cette même consommation projetée est d'environ 153 ha (hors surfaces dédiées à l'activité agricole et aux énergies renouvelables), elle correspond à une réduction des espaces consommés d'environ 42%.

	10 dernières années (données constatées)	10 prochaines années (données projetées)
Nombre de logements neufs construits	797	Environ 820
Surface consommée VRD inclus	152,4 ha	95 ha
Surface consommée VRD non inclus	127ha	76 ha
Surface moyenne consommée par logement VRD non inclus	1599,4 m ²	880 m ² *
Effort de réduction de la consommation d'espaces dédiés à l'habitat		Environ 38%
Surface consommée pour l'activité économique	Environ 39 ha (dont 12 ha consacrés aux activités agricoles, soit 27 ha en activité économique « pure »)	Environ 32 ha (sans prendre en compte les activités agricoles et l'aire de repos départementale qui couvre 15 ha)
Surface consommée pour les équipements	74,79 (dont 71,34 ha dédiés au contournement de La Rochefoucauld)	Environ 11 ha
Effort global de réduction de la consommation d'espaces (hors activités agricoles et surfaces dédiées aux énergies renouvelables)		Environ 42% (sans considération des bâtiments agricoles à venir)

*Cette surface prend en compte les diversités du territoire (densité moyenne plus importante sur la polarité principale, sur la polarité secondaire et densité moins forte ailleurs).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes de LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD - Périmètre ex-BANDIAT-TARDOIRE

PARTIE IV : PADD qualitatif

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent sans ordre de priorité :

1^{re} orientation politique : S'engager dans un développement urbain intercommunal durable et hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services

2^e orientation politique : Affirmer le pôle de LA ROCHEFOUCAULD comme centralité intercommunale

3^e orientation politique : S'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale de l'ex BANDIAT-TARDOIRE pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme...)

4^e orientation politique : Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques

ORIENTATION POLITIQUE N°1 : S'engager dans un développement urbain intercommunal durable, hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services

Axe 1 : Permettre à chaque commune de se développer en tenant compte de ses capacités d'urbanisation (desserte, réseaux, présence de commerces, de services, configuration du site...)

- Harmoniser l'affectation des sols en organisant l'espace intercommunal
 - Une polarité principale : l'agglomération de La Rocheoucauld,
 - Une polarité secondaire : Chazelles et Pranzac,
 - Prendre en compte l'histoire des communes (anciennes paroisses, fusion de deux communes...) et la pratique des usagers (deux centralités de services, de commerces...) dans la répartition des droits à bâtir.
- Renforcer les pôles de services existants et développer les interactions Ville/Campagne
 - Mutualiser les équipements, les services,
 - Proposer un système de transport en commun adapté.
- Privilégier la densification des bourgs et maîtriser l'étalement urbain
 - Plus le secteur sera dense, plus les parcelles proposées auront une surface moyenne limitée :
 - dans les polarités, la taille moyenne des parcelles sera d'environ 700 m² (VRD inclus), voire de 400 m² (VRD inclus) à La Rocheoucauld,
 - dans les secteurs moins denses, la taille moyenne des parcelles sera plus élevée,
 - à l'échelle du territoire intercommunal, la densité moyenne des parcelles sera environ de 1100 m² (VRD inclus).

Axe 2 : Privilégier l'accueil de nouveaux habitants au niveau des centres bourgs, dans une dynamique de revitalisation via une offre en logements en adéquation avec l'existant et les besoins identifiés :

- proposer des résidences intergénérationnelles,
- intervenir sur une offre locative mieux répartie,
- définir une politique d'habitat global, cohérente et adaptée, notamment en termes de logement social et de reprise de logements vacants,
- s'appuyer sur différents outils au service d'une politique de l'habitat,
- concevoir l'aménagement des futurs secteurs d'extension afin de favoriser la cohésion sociale en leur sein et avec l'urbanisation existante à laquelle ils se raccordent : privilégier la création d'espaces publics et de cheminements piétons.

Axe 3 : Redynamiser l'économie artisanale et commerciale pour avoir des centres attractifs

- Associer logement / local professionnel, dès lors que les nuisances induites ne sont pas incompatibles avec la vie de village,
- Faciliter le développement et l'attractivité économique à travers le dynamisme de ces secteurs économiques et le développement des réseaux de communication numériques.

Axe 4 : Faciliter les déplacements en direction des bassins d'emplois et des services à l'échelle inter et « supra intercommunale » (Angoulême, hôpital de La Rocheoucauld, zones d'activités et commerciales, centres administratifs...)

- Développer les taxis collectifs à la demande,
- Anticiper une dynamique de coopération avec les intercommunalités voisines à travers la thématique transport dans les zones rurales.

Axe 5 : Encourager la mutualisation des équipements entre les communes afin d'équilibrer les lieux d'urbanité, de vie sociale ou de proximité, et d'en créer de nouveaux

Axe 6 : Prendre en compte les besoins des Gens du Voyage.

Axe 7 : Prendre en compte les risques naturels et technologiques présents sur le territoire (feu de forêt, inondation, transport de matières dangereuses, mouvement de terrain (sols karstiques, retrait gonflement des argiles...), carrière en exploitation à ciel ouvert...)

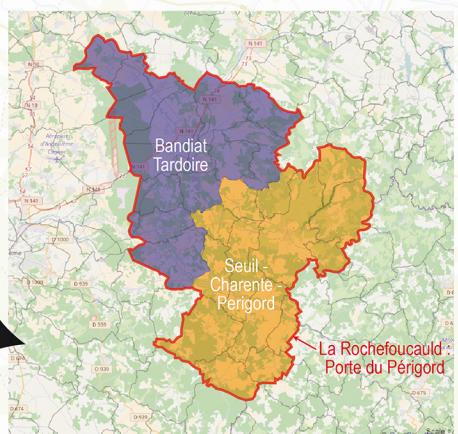
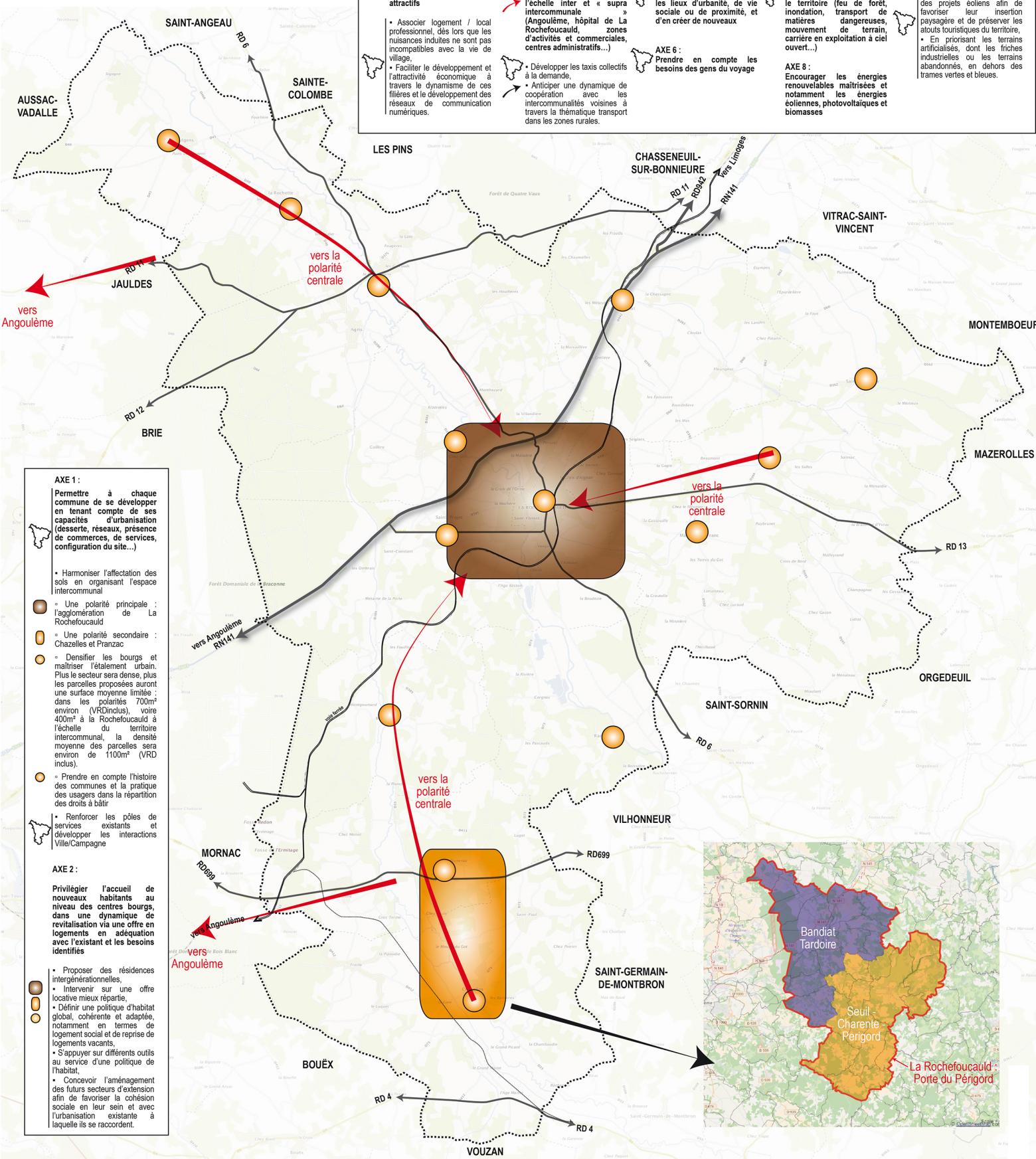
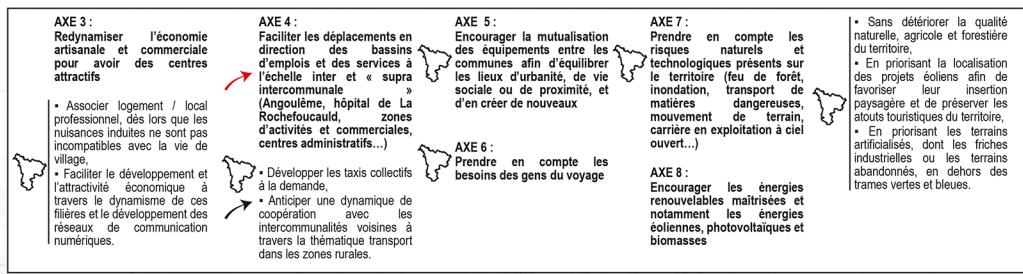
Axe 8 : Encourager les énergies renouvelables maîtrisées et notamment les énergies éoliennes, photovoltaïques et biomasses

- Sans détériorer la qualité naturelle (continuité écologique), agricole et forestière du territoire, la fonctionnalité des continuités écologiques, nécessaires aux populations d'espèces protégées, ne devra pas être détériorée,
- En anticipant la localisation des projets éoliens afin de favoriser leur insertion paysagère et de préserver les atouts touristiques du territoire,
- En priorisant les terrains artificialisés, dont les friches industrielles, ou dégradés, en dehors des trames vertes et bleues.

ORIENTATION POLITIQUE N°1

S'engager dans un développement urbain intercommunal durable, hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services

- Sans détériorer la qualité naturelle, agricole et forestière du territoire,
- En priorisant la localisation des projets éoliens afin de favoriser leur insertion paritaire et de préserver les atouts touristiques du territoire,
- En priorisant les terrains artificiels, dont les friches industrielles ou les terrains abandonnés, en dehors des trames vertes et bleues.



ORIENTATION POLITIQUE N°2 : Affirmer le pôle de LA ROCHEFOUCAULD comme centralité intercommunale

Axe 1 : Reconquérir les logements vacants

- prendre en compte la localisation des logements vacants (desserte routière, nuisances...),
- développer le parc locatif en réinvestissant les logements vacants,
- s'engager dans une politique évolutive en matière de réinvestissement de la vacance (de l'incitatif au coercitif).

Axe 2 : Réinvestir les espaces publics au bénéfice du cadre de vie, de l'offre de service et de l'attractivité touristique et commerciale

- réinvestir les abords du château,
- rationnaliser les espaces de stationnement,
- réinvestir les bords de la Tardoire, sans remettre en cause la fonctionnalité de corridor écologique de ces espaces,
- promouvoir une dynamique liée à la gare.

Axe 3 : S'assurer du respect réglementaire des futures Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (prochainement renommée Site Patrimonial Remarquable) de La Rochefoucauld et de Saint-Projet-Saint-Constant dans un souci de valorisation de la qualité du patrimoine architectural et paysager du territoire

Axe 4 : Travail sur des entrées de villes qualitatives en utilisant les éléments du paysage et de l'environnement comme point d'appui

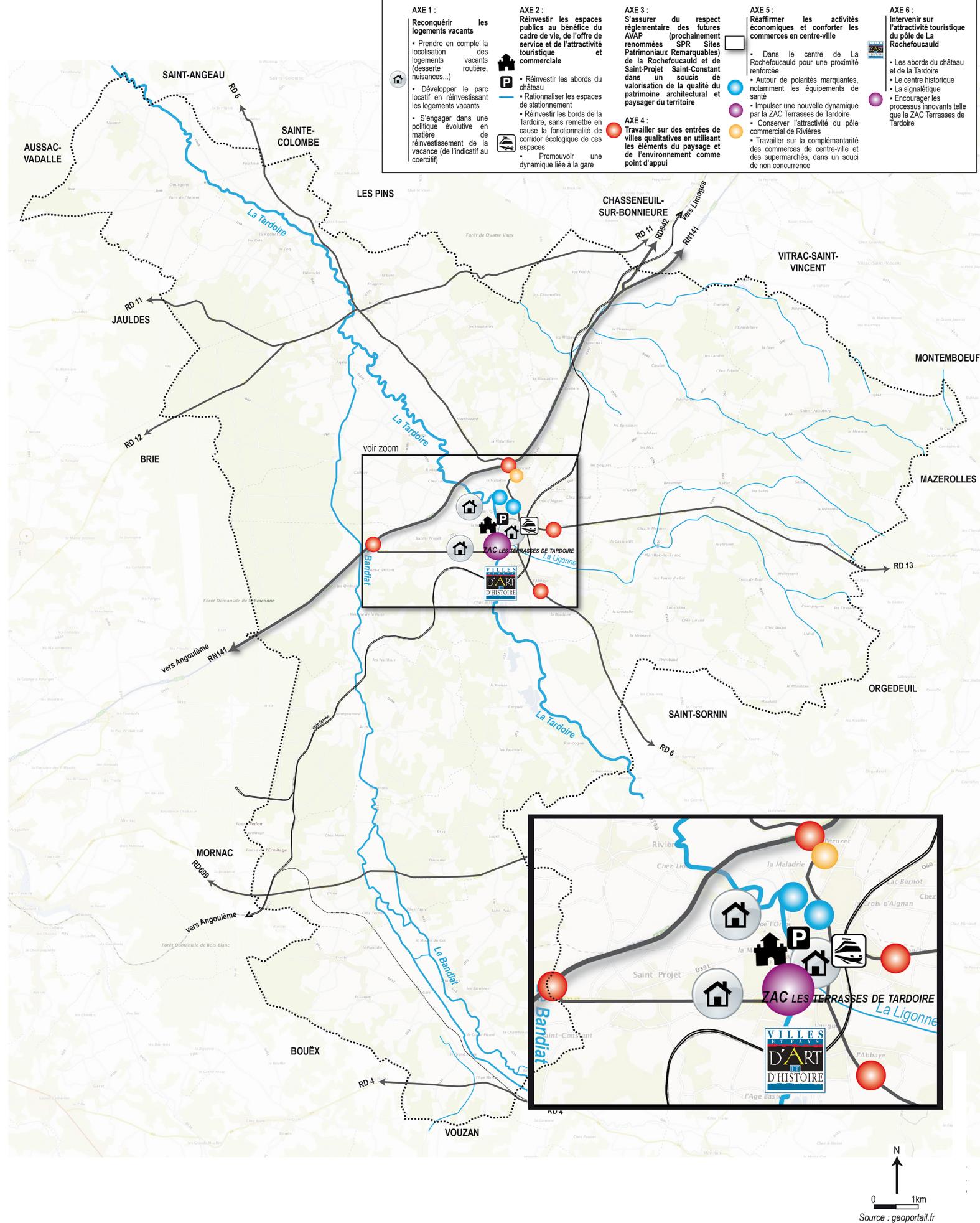
Axe 5 : Réaffirmer les activités économiques et conforter les commerces en centre-ville

- dans le centre de La Rochefoucauld pour une proximité renforcée,
- autour de polarités marquantes, notamment les équipements de santé,
- impulser une nouvelle dynamique par la ZAC Terrasses de Tardoire,
- conserver l'attractivité du pôle commercial de Rivières,
- travailler sur la complémentarité des commerces de centre-ville et des supermarchés, dans un souci de non concurrence.

Axe 6 : Intervenir sur l'attractivité touristique du pôle de La Rochefoucauld

- les abords du château et de la Tardoire,
- le centre historique,
- la signalétique,

et en encourageant les processus innovants telle que la ZAC Terrasses de Tardoire (processus de concertation, d'animation, de « recyclage » de friches industrielles,...).



ORIENTATION POLITIQUE N°3 : S'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale du périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme...)

Axe 1 : Protéger et/ou valoriser les motifs paysagers marqueurs remarquables du territoire afin de pérenniser une identité de territoire et de proposer des circuits de découverte

- S'approprier les motifs paysagers :
 - liés à la présence de l'eau (puit, canal d'améné et moulins, gué, ponts et pontons...),
 - liés aux formes bâties (logis, châteaux, fermes anciennes...),
 - liés aux particularités géographiques (buttes témoins et rocs, combes remarquables, coteau boisé...),
 - liés aux particularités karstiques (fosses, gouffres, grottes et pertes),
 - liés au patrimoine archéologique.
- Poursuivre la démarche signalétique pour accompagner les sentiers touristiques,
- Conforter, assurer et diversifier le développement touristique et engager une réflexion sur la création d'équipements pouvant accueillir les visiteurs compatible avec la trame verte et bleue : hébergements, restauration, hébergements atypiques en milieu naturel...

Axe 2 : Valoriser la trame verte et bleue

- Favoriser la mise en place d'un corridor écologique Est / Ouest,
- Maintenir et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques, préserver les réservoirs de biodiversité (coteaux, espaces boisés...) et protéger plus particulièrement les zones d'interconnexions de ces corridors (carrefour),
- Identifier les coupures d'urbanisation,
- Créer davantage de voies vertes et cheminements doux pour renforcer la Trame Verte et Bleue sur le territoire.

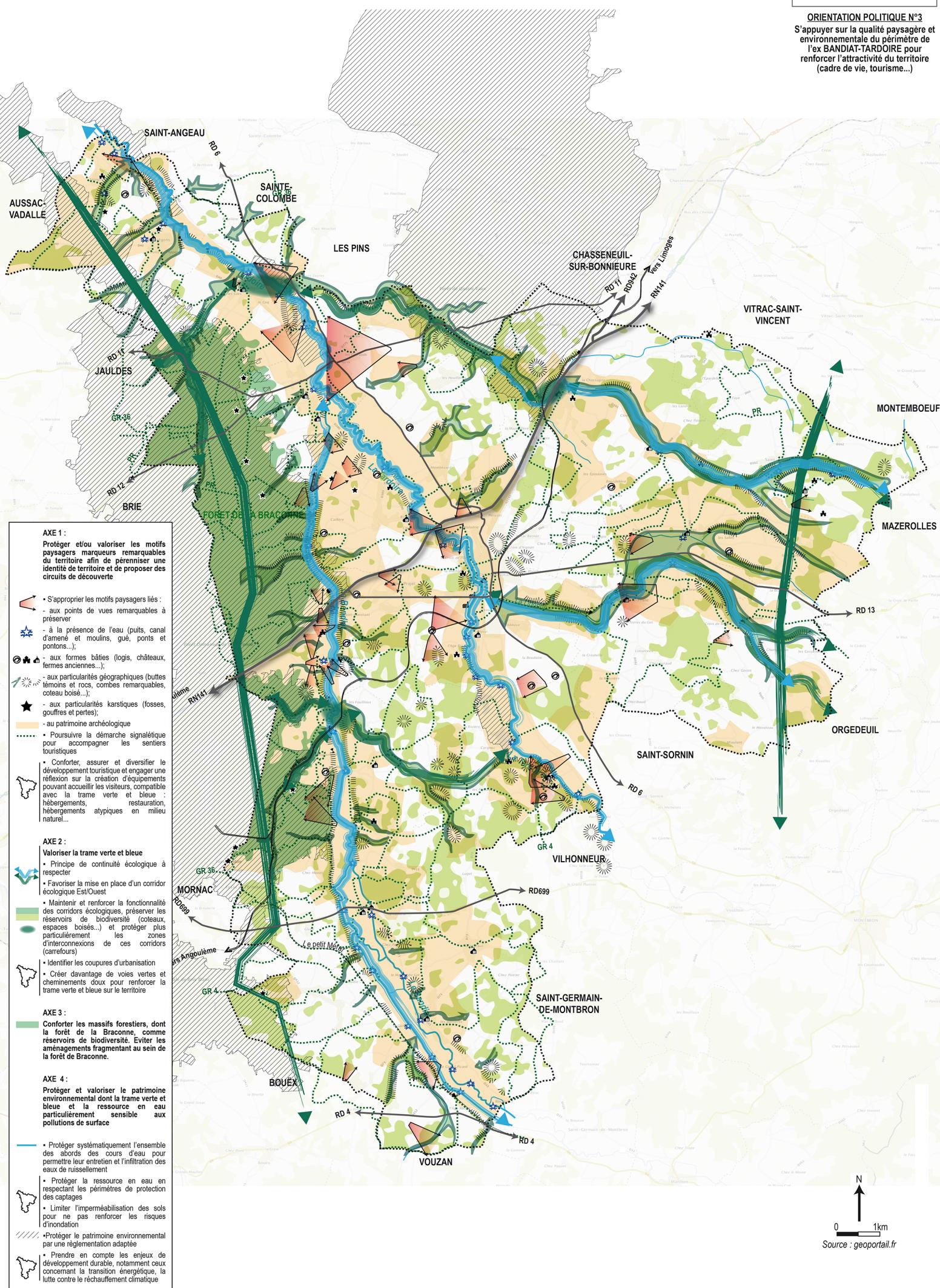
Axe 3 : Conforter les massifs forestiers, dont la forêt de la Braconne, comme réservoirs de biodiversité. Eviter les aménagements fragmentant au sein de la forêt de la Braconne.

Axe 4 : Protéger et valoriser le patrimoine environnemental, dont la trame verte et bleue, et la ressource en eau particulièrement sensible aux pollutions de surface

- Protéger systématiquement l'ensemble des abords des cours d'eau pour permettre leur entretien et l'infiltration des eaux de ruissellement,
- Protéger la ressource en eau en respectant les périmètres de protection des captages,
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour ne pas renforcer les risques d'inondation,
- Protéger le patrimoine environnemental par une réglementation adaptée,
- Prendre en compte les enjeux de développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique.

ORIENTATION POLITIQUE N°3

S'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale du périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme...)



ORIENTATION POLITIQUE N°4 : Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques

Axe 1 : Pérenniser la vocation agricole du territoire au travers de la préservation de ses outils

- Préserver les sièges d'exploitation
 - En permettant leur évolution - mise aux normes, nouvelles pratiques, nouvelles installations répondant à des besoins de développement ou de diversification de l'activité -, dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers,
 - En prévenant les conflits d'usage ou de voisinage par le maintien de distances de recul entre les bâtiments d'exploitation et les habitations (principe de réciprocité).
- Etre attentifs à la préservation des accès aux parcelles, des réseaux d'irrigation et au respect des engagements des agriculteurs.

Axe 2 : Limiter la consommation urbaine des espaces agricoles, naturels et forestiers à protéger

- Construire en priorité dans les espaces déjà urbanisés,
- En limitant l'étalement urbain, irréversible pour l'agriculture,
- En favorisant la densification des zones d'activités, afin de limiter leur emprise sur les espaces agricoles,
- En créant des zones tampon avec les limites urbaines.

Axe 3 : Accompagner les transitions et anticiper les mutations actuelles, notamment développer et diversifier le potentiel agricole

- Faciliter les reprises d'exploitation et l'installation en classant les espaces agricoles dans un zonage adapté,
- Soutenir les filières courtes en facilitant le déploiement d'équipements adaptés et mutualisés, et en développant la communication,
- Encourager un projet d'autosuffisance alimentaire sur le territoire,
- Préserver les terres agricoles favorables au développement d'activités maraîchères (définir une ceinture maraîchère en bord de Tardoire),
- Permettre la diversification des activités agricoles, qui participe au développement touristique et économique du territoire et peut favoriser la stabilité économique des exploitations : centres équestres, accueil à la ferme, gîtes, camping...,
- Permettre le développement des énergies renouvelables (entre autres inciter au photovoltaïque au sol dans le cadre de l'auto-consommation, et à l'équipement photovoltaïque des bâtiments) quand elles font partie intégrante d'un projet agricole et qu'elles ne portent pas atteinte à leur environnement,
- Maintenir les chemins ruraux pour le développement de nouveaux itinéraires de randonnée.

Axe 4 : Concilier agriculture et préservation des éléments écologiques et paysagers, dans un souci d'équilibre et de durabilité du système

- Favoriser un développement des exploitations sur leur siège, à proximité des bâtiments existants,

- Favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles au travers du choix d'implantation des bâtiments, de leur volumétrie, formes et aspects,
- Préserver les éléments d'intérêt écologique et paysager, tout en permettant leur évolution « à la marge » si elle relève d'une nécessité agricole,
- Préserver les haies, notamment celles subventionnées.

Axe 5 : Prendre en compte et faciliter, quand cela est possible, les déplacements agricoles et forestiers

- Faire des choix d'aménagement de voiries adaptés aux engins agricoles, pour éviter les détériorations de matériel et d'infrastructures, et favoriser une circulation sécuritaire pour tous,
- Permettre la création de chemins de desserte agricole, réfléchis dans une logique globale et transversale de déplacements agricoles et de cheminements piétons-cycles.

Axe 6 : Distinguer (notamment du point de vue des infrastructures) la gestion de la forêt domaniale de celle des espaces boisés privés et accompagner un développement durable de l'activité forestière privée

- Faciliter une exploitation raisonnée et durable des boisements (maintien des chemins d'exploitation, privilégier les boisements mixtes...),
- Donner la possibilité aux propriétaires de développer une activité touristique si celle-ci s'intègre à l'environnement forestier, en conservant son intégrité forestière,
- Maintenir la valeur écologique des lisières forestières (écotones : espace de transition entre 2 écosystèmes).

ORIENTATION POLITIQUE N°4

Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socle territorial et moteur économique

AXE 4 :

Concilier agriculture et préservation des éléments écologiques et paysagers, dans un souci d'équilibre et de durabilité du système

- Favoriser un développement des exploitations sur leur siège, à proximité des bâtiments existants
- Favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles au travers du choix d'implantation des bâtiments, de leur volumétrie, formes et aspects
- Préserver les éléments d'intérêt écologique et paysager, tout en permettant leur évolution «à la marge» si elle relève d'une nécessité agricole
- Préserver les haies, notamment celles subventionnées

AXE 5 :

Prendre en compte et faciliter, quand cela est possible, les déplacements agricoles

- Faire des choix d'aménagement de voies adaptés aux engins agricoles, pour éviter les détériorations de matériel et d'infrastructures, et favoriser une circulation sécuritaire pour tous
- Permettre la création de chemins de desserte agricole, réfléchis dans une logique globale et transversale de déplacements agricoles et de cheminements piétons-cycles

AXE 6 :

Distinguer (notamment du point de vue des infrastructures) la gestion de la forêt domaniale de celle des espaces boisés privés et accompagner un développement durable de l'activité forestière privée

- Faciliter une exploitation raisonnée et durable des boisements (maintenir des chemins d'exploitation, privilégier les boisements mixtes...)
- Donner la possibilité aux propriétaires de développer une activité touristique si celle-ci s'intègre à l'environnement forestier en conservant son intégrité forestière
- Maintenir la valeur écologique des îlots forestiers (écotones : espace de transition entre 2 écosystèmes)

